

Réunion de la Commission Locale de l'Eau

BEAULIEU-SUR-DORDOGNE
18 SEPTEMBRE 2014

COMPTE RENDU

Membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) Dordogne amont :

- **57 membres** présents ou représentés
- **Le quorum est atteint**

Ordre du jour :

1. Introduction et adoption du compte-rendu de la CLE précédente
2. Présentation et vote des règles de fonctionnement de la CLE
3. Election des vice-présidents de la CLE
4. Election du bureau de la CLE
5. Bilan des réunions des groupes de travail thématiques et géographiques
6. Programme de travail
7. Questions diverses

Etaient présents (40 membres) :Collège des collectivités (19 membres présents)

M. Jacques DESCARGUES, Président de la CLE du SAGE Dordogne amont, Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze, Conseiller Général du canton de Beaulieu-sur-Dordogne

M. Jean-Pierre ASTRUC, Maire de Velzic

M. Michel FABRE, Maire de Besse

M. Marc MAISONNEUVE, Maire de Bassignac

M. Hubert ARRESTIER, Maire de Monceaux-sur-Dordogne

M. Jean-Marc CROIZET, Adjoint au Maire de Servières-le-Château

M. Jean VALADE, Maire de Ligniac

M. Hugues DU PRADEL, Maire de Vayrac

M. Bernard LACARRIERE, Maire de Thémines

M. Sébastien GOUTTEBEL, Maire de Murol

M. Joël PICARD, Maire de Labessette

M. Daniel CHEVALEYRE, Conseiller Général du Cantal

M. Robert PENALVA, Conseiller Général de la Corrèze

M. Francis DUTARD, Conseiller Général de la Dordogne

M. Christian DELRIEU, Conseiller Général du Lot

M. François MARION, Conseiller Général du Puy-de-Dôme

M. Gilles BATTUT, Conseiller Général du Puy-de-Dôme

M. Jean-Claude COUSTOU, Membre du comité syndical du PNR des Causses du Quercy

M. Bernard POUYAUD, Membre du comité syndical du PNR de Millevaches en Limousin

Collège des usagers (12 membres présents)

M. Pascal COSTE, représentant la Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin

M. Jean-Jacques GAUBERT, représentant la Chambre Régionale d'Agriculture de Midi-Pyrénées

M. Henri FLAMARY, représentant la chambre départementale de commerce et d'industrie de la Corrèze

M. Didier BRANCA, représentant le centre régional de la propriété forestière du Limousin

Mme Michèle MADEBENE, représentant l'association régionale des amis des moulins d'Auvergne

M. Marc GEORGER, Président de la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Cantal

M. Jean-Claude PRIOLET, Président de la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Corrèze

M. Daniel SOULARUE, représentant Limousin Nature Environnement

M. Dominique MASSICOT, représentant le comité régional de canoë kayak du Limousin

M. Jean-Michel OLIVETTO, représentant l'union française de l'Electricité

M. François PIGEON, représentant électricité autonome française

M. Bernard LAVIOLETTE, représentant électricité de France (EDF) Energies Nouvelles

Collège de l'Etat (9 membres présents)

M. Stéphane LAC, représentant le Préfet coordonnateur du SAGE Dordogne amont - Préfet de la Corrèze

Mme Elisabeth JEAN, représentant le Préfet de la région Midi-Pyrénées

M. Christophe MOREL, représentant le Directeur de la Direction Départemental des Territoires (DDT) du Cantal

Mme Sylvie DESRIER, représentant le Directeur de la Direction Départemental des Territoires (DDT) de la Creuse

M. Philippe FAUCHET, représentant le Directeur de la Direction Départemental des Territoires (DDT) de la Dordogne

M. Philippe BONNET, représentant le Directeur de la Direction Départemental des Territoires (DDT) du Lot
Mme Nathalie PRADET-DEREDEMPT, représentant le Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) du Limousin
Mme Mylène MALBRUNOT, représentant le Directeur de la Délégation Interrégionale Auvergne Limousin de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)
M. Benoit WIBAUX, représentant l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Pouvoirs (17 mandats) :

Collège des collectivités (10 mandats)

M. Guy LACAM, Maire de Ydes donne mandat à Jean-Pierre ASTRUC
M. Germinal PEIRO, Administrateur d'EPIDOR donne mandat à Gilles BATTUT
M. Albert SALLE, Conseiller Général du Lot donne mandat à Christian DELRIEU
Mme Nathalie DELCOUDERC-JUILLARD, Conseillère régionale du Limousin donne mandat à Jacques DESCARGUES
M. Philippe GREZIS, Adjoint au Maire de Beynac-et-Cazenac donne mandat à Sébastien GOUTTEBEL
M. Guy GATIGNOL, Membre du comité syndical du PNR des Volcans d'Auvergne donne mandat à François MARION
M. Serge GUILLAUME, Maire de Soursac donne mandat à Jean VALADE
M. Guy FLOIRAC, Maire de Creysse donne mandat à Hugues DU PRADEL
M. Christian BOUCHARDY, Conseiller régional d'Auvergne donne mandat à Marc MAISONNEUVE
M. René ROULLAND, Conseiller Général de la Creuse donne mandat à Daniel CHEVALEYRE

Collège des usagers (5 mandats)

M. Eric SOURBE, représentant la **Chambre Régionale d'Agriculture d'Aquitaine** donne mandat à Pascal COSTE
M. Pierre BALADUC, représentant la **Chambre Régionale d'Agriculture d'Auvergne** donne mandat à Jean-Jacques GAUBERT
Mme Yasmina LOISEAU, représentant la **Chambre départementale de commerce et d'industrie du Lot** donne mandat à Henri FLAMARY
M. Marc SAUMUREAU, **Président de la Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement** (FRANE) donne mandat à Daniel SOULARUE
M. Jean-Marc BRUT, représentant la **Chambre d'agriculture de la Dordogne** **représentant de l'organisme unique** de gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole du sous-bassin de la Dordogne donne mandat à Bernard LAVIOLETTE

Collège de l'Etat (2 mandats)

M. le représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne (DREAL) donne mandat au représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) du Limousin
M. le représentant de la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Puy-de-Dôme donne mandat au représentant de la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Cantal

Etaient excusés :

Collège des collectivités :

M. Michel CABANES, Maire d'Arnac
M. Bernard REYNAL, Maire d'Astaillac

M. Jacques LONGCHAMBON, Maire de Crocq
M. Rémi JALES, Maire de Cénac-et-Saint Julien
Mme Magali SOURNAC-LIVENAIS, Maire de Saint Sozy
Mme Catherine MARTINEZ, Maire de Tauriac
M. Guy DELTEIL, Conseiller Général du Cantal
M. Jean-Fred DROIN, Conseiller Général de la Dordogne
M. Benoit SECRESTAT, Conseiller régional d'Aquitaine
Mme Catherine MARLAS, Conseillère régionale de Midi-Pyrénées

Collège des usagers :

M. le Président de l'Union régionale pour la valorisation des étangs du Limousin ou son représentant
M. le Président de la FFédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Lot ou son représentant
M. le Président du Conservatoire régional des espaces naturels de Midi-Pyrénées ou son représentant
M. le Président de l'UFC que Choisir du département de la Corrèze ou son représentant
M. le Président de la fédération nationale professionnelle des loueurs de canoës kayaks ou son représentant
M. le Président du Comité régional du tourisme du Limousin ou son représentant
M. le Président de l'Association interdépartementale des pêcheurs professionnels en eau douce du bassin de la Garonne ou son représentant

Collège de l'Etat :

M. le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJCS) du Limousin ou son représentant

Assistaient également à la réunion

Mme Martine GRAMMONT, Conseil Général de la Dordogne
Mme Karine VEYSSIERE, Conseil Général de la Corrèze
M. Eric LAVIE, Conseil Régional Aquitaine
Mme Joelle VERBIGUIE, 1^{ère} Adjointe au Maire de Soursac
M. Bernard MAS, EDF
Mme Séverine ECUVILLON, Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Corrèze
Mme Magali TEYSSANDIER, Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Corrèze
Mme Adeline COUTURIER, EPIDOR
M. Guillaume LALOGUE, EPIDOR
Mme Cindy GRANDJEAN, EPIDOR
M. Roland THIELEKE, EPIDOR
Mme Sylvie HURISSE, EPIDOR
M. Frédéric MOINOT, EPIDOR

Point n°1 : Introduction et adoption du compte-rendu de la CLE précédente

Introduction

M. Jacques DESCARGUES, Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Dordogne amont, vice-président du Conseil Général de la Corrèze, accueille l'ensemble des participants et les remercie de leur présence à cette seconde réunion de la CLE.

M. DESCARGUES rappelle ensuite le contexte qui a permis l'émergence du SAGE Dordogne amont : dans le cadre de contrats de rivière, une dynamique a été engagée sur les bassins de la Cère, du Céou et de la Haute Dordogne. Ces démarches se sont concrétisées par la réalisation de nombreuses actions en faveur des milieux aquatiques, des ressources en eau et des différents usagers. Ces programmes arrivant à terme respectivement en 2007, 2009 et 2011, **les acteurs du territoire ont souhaité poursuivre et étendre la dynamique à l'ensemble du bassin amont de la Dordogne**. Il était notamment souhaité que soient prises en compte les thématiques majeures du bassin que sont l'eutrophisation des retenues, le renouvellement des concessions hydroélectriques et les éventuels conflits d'usages.

La mise en place d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux a ainsi été privilégiée : cet outil permet d'une part de répondre aux **objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau**, et plus précisément du **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne**, qui vise l'atteinte du bon état des masses d'eau pour 2015, et d'autre part de mettre en place une **instance de concertation** dont le rôle sera, sur la base d'un état des lieux, d'identifier et de suivre la **mise en place de mesures (dispositions, règles) adaptées aux problématiques du bassin**.

Dans ce contexte, EPIDOR a porté le projet de SAGE Dordogne amont et a constitué le dossier de consultation sur le périmètre qui a fait l'objet d'une large consultation en 2011. Celle-ci a abouti en 2013 à la prise d'un **arrêté inter préfectoral** fixant le périmètre du SAGE.

Le Président rappelle les **chiffres clés du SAGE Dordogne amont**, qui s'étend des sources de la Dordogne jusqu'à la confluence Dordogne-Vézère, à Limeuil (24) : 9 700 km², 280 000 habitants, 4 régions, 6 départements, 591 communes, 3 parcs naturels régionaux, 9 000 km de cours d'eau... Il souligne le fait que ce périmètre soit relativement vaste, mais qu'il a été jugé important que le SAGE reste à une échelle cohérente.

L'élaboration du SAGE est confiée à la **Commission Locale de l'Eau (CLE)**, constituée par l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2013. La CLE du SAGE Dordogne amont est composée de 75 membres : 39 représentants des collectivités territoriales, leurs groupements et établissements publics locaux, 24 représentants des usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations concernées, et enfin 12 représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

M. DESCARGUES précise ensuite que suite aux élections municipales de mars 2014, la composition du premier collège de la CLE a été modifiée (arrêté préfectoral du 25 août 2014). Il souhaite la bienvenue aux 11 nouveaux membres de la CLE :

- Madame Magali SOURNAC-LIVENAIS, Maire de Saint-Sozy (46)
- Madame Catherine MARTINEZ, Maire de Tauriac (46)
- Monsieur Rémi JALES, Maire de Cénac-et-Saint-Julien (24)
- Monsieur Philippe GREZIS, Adjoint au Maire de Beynac-et-Cazenac (24)
- Monsieur Serge GUILLAUME, Maire de Soursac (19)
- Monsieur Jean VALADE, Maire de Liginac (19)
- Monsieur Jean-Marc CROIZET, Adjoint au Maire de Servières-le-Château (19)
- Monsieur Bernard REYNAL, Maire d'Astaillac (19)
- Monsieur Jean-Claude COUSTOU, membre du comité syndical du PNR des

Causses du Quercy

- Monsieur Bernard POUYAUD, membre du comité syndical du PNR de

Millevalches en Limousin

- Monsieur Guy GATIGNOL, membre du comité syndical du PNR des Volcans

d'Auvergne

M. DESCARGUES souligne que 57 membres de la CLE sont présents ou représentés, ce qui signifie que le quorum des deux-tiers, nécessaire pour procéder au vote des règles de fonctionnement, des vice-présidents et des membres du bureau, est atteint.

Adoption du compte-rendu de la CLE du 13 décembre 2013

M. DESCARGUES rappelle que la CLE s'est réunie à Argentat le 13 décembre 2013, en présence de M. Bruno DELSOL, Préfet de Corrèze, en charge de la coordination du SAGE Dordogne amont. Il rappelle les principaux points de l'ordre du jour de cette séance, qui étaient :

- la présentation du projet de SAGE par M. le Préfet et ses services,
- l'élection du Président de la CLE,
- la désignation de la structure porteuse du SAGE,
- la mise en place d'un groupe de travail provisoire chargé d'élaborer un projet de règles de fonctionnement.

Le compte-rendu de cette séance a été transmis à chaque membre de la CLE en mars 2014, et validé par M. DELSOL, Préfet de Corrèze, et par M. DESCARGUES, Président de la CLE. Il n'a fait l'objet d'aucune remarque jusqu'à présent. M. DESCARGUES demande si des remarques sont formulées.

Aucune remarque n'ayant été formulée, **le compte rendu de la CLE du 13 décembre 2013 est adopté à l'unanimité.**

Point n°2 : Présentation et vote des règles de fonctionnement de la CLE

Le Code de l'Environnement, **dans son article R212-32**, demande à la CLE d'élaborer ses règles de fonctionnement.

M. DESCARGUES rappelle que lors de la précédente CLE, un groupe de travail provisoire de 15 membres a été constitué afin de travailler sur un projet. Ce groupe s'est réuni le 23 avril 2014. M. DESCARGUES rappelle notamment qu'il a veillé à ce que les principes actés par la CLE soient bien pris en compte, tels que le respect des équilibres entre les collèges de la CLE au sein du bureau, ou encore la mise en place de commissions géographiques.

Il rappelle l'importance de ce vote et propose à l'assemblée de relire l'ensemble du projet, qui a été transmis à chaque membre 10 jours avant la séance.

Mme Adeline COUTURIER, EPIDOR, procède à la lecture de chacun des 12 articles :

Article 1 : Mission

Article 2 : Membres de la CLE

Article 3 : Le président et les vice-présidents

Article 4 : Bureau

Article 5 : Structure porteuse

Article 6 : Sièges administratifs

Article 7 : Fonctionnement de la CLE

Article 8 : Délibérations et votes de la CLE

Article 9 : Les commissions géographiques

Article 10 : Les groupes de travail

Article 11 : Bilan d'activité

Article 12 : Modification des règles de fonctionnement

Le projet présenté suscite les réactions suivantes :

Article 3.1 : M. Daniel SOULARUE, Limousin Nature Environnement, fait remarquer qu'il pourrait être légitime de permettre à l'ensemble de la CLE de participer au vote du Président. Il est répondu que cela n'est pas prévu par les textes réglementaires : le Code de l'Environnement (article L212-4 II) précise que les « [...] représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, des établissements publics locaux et, s'il existe, de l'établissement public territorial de bassin [...] désignent en leur sein le président de la commission [...] ».

Article 3.2 : M. SOULARUE demande ensuite pourquoi le projet de règles prévoit que les vice-présidents doivent appartenir au collège des collectivités territoriales.

M. DESCARGUES informe l'assemblée que la réglementation ne précise pas ce point, et qu'il est possible d'étendre la vice-présidence à un représentant des usagers. Il propose de poursuivre la lecture des règles et d'intégrer ce point si un ou plusieurs candidats appartenant au collège des usagers se manifestent.

Mme Elisabeth JEAN, DREAL Midi-Pyrénées, demande de préciser le rôle des vice-présidents.

M. DESCARGUES précise à la CLE que la fonction d'un vice-président est avant tout de représenter la CLE et de faire connaître les travaux et décisions de cette instance. Le vice-président, de par sa présence au sein du bureau de la CLE, participe aux travaux de préparation des sessions de la CLE ainsi qu'à la rédaction des avis pour lesquels la CLE est sollicitée.

Article 4 : M. Didier BRANCA, CRPF du Limousin, demande pourquoi l'ensemble des dossiers pour lesquels un avis de la CLE est demandé ne ferait pas l'objet d'un examen en CLE.

Il est précisé que la CLE devra être consultée sur un nombre important de dossiers (notamment les opérations soumises à autorisation au titre de la Loi sur l'Eau ou des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) et répondre dans des délais relativement brefs (30 à 45 jours). Compte-tenu de la composition de la CLE (75 membres), il est difficilement envisageable de réunir cette instance pour l'émission de tous les avis.

Article 7 : M. Gilles BATTUT, Conseiller Général du Puy-de-Dôme, fait remarquer une incohérence entre le délai d'envoi des invitations et ordre du jour et le délai d'inscription d'un point à l'ordre du jour. Après correction, il est prévu que les dates et ordres du jour soient transmis 20 jours avant la séance, et que les questions ou propositions doivent parvenir au président 10 jours ouvrables avant la date de réunion.

Article 8 : M. Jean-Pierre ASTRUC, Maire de Velzic (15) insiste sur le fait que seules les personnes expressément citées dans l'arrêté de composition de la CLE pourront prendre part aux votes. Ce point est précisé dans l'article concerné.

Article 9 : Il est demandé à ce que les commissions géographiques intègrent les représentants des SAGE limitrophes.

Article 10 : Cet article est complété de manière à prendre en compte la constitution d'un groupe technique dont le rôle sera de participer à l'élaboration des documents relatifs au SAGE.

L'assemblée n'ayant plus de remarques, M. DESCARGUES propose de passer au vote de la CLE. Il rappelle que le quorum des deux tiers requis pour l'approbation de ces règles de fonctionnement est atteint.

Les règles de fonctionnement modifiées sont adoptées à main levée à la majorité absolue :

- **2 contre**
- **Aucune abstention**

La version définitive est annexée à ce compte-rendu.

Point n°3 : Election des vice-présidents de la CLE

Les règles de fonctionnement prévoient que quatre vice-présidents soient élus par et au sein du collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux de la CLE. Il précise que les vice-présidents siégeront automatiquement au bureau de la CLE.

M. Pascal COSTE, représentant la Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin, s'interroge sur les termes « établissements publics locaux » de l'arrêté de composition de la CLE. Il lui est répondu que ce terme désigne les parcs naturels régionaux (PNR) et l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB).

M. DESCARGUES rappelle au collège des usagers qu'il est possible d'attribuer un 5^{ème} siège de vice-président à un membre de ce collège, ce qui serait modifié dans les règles de fonctionnement.

Avant d'entendre les éventuelles candidatures, il souligne que compte-tenu du rôle des vice-présidents, il serait intéressant de respecter une logique géographique en désignant des vice-présidents représentant l'ensemble du périmètre du SAGE. Il précise que la Corrèze est déjà représentée par le Président de CLE, et propose M. BATTUT, Conseiller Général, pour le Puy-de-Dôme, M. Daniel CHEVALEYRE, Conseiller Général, pour le Cantal, M. Christian DELRIEU, Conseiller Général, pour le Lot et M. Francis DUTARD, Conseiller Général, pour la Dordogne.

MM. BATTUT, DUTARD et DELRIEU sont candidats aux vice-présidences.

M. CHEVALEYRE propose la candidature de M. Michel FABRE, Maire de Besse (15), qui manifeste un vif intérêt pour le sujet.

M. DESCARGUES propose aux représentants des usagers un 5^{ème} siège de vice-président. Aucune candidature n'est recensée.

Compte-tenu du fait que 4 candidatures sont recensées pour 4 sièges de vice-présidents, M. DESCARGUES propose de procéder au vote par main levée. Aucune opposition n'est observée.

Ainsi, le collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux élit à l'unanimité messieurs BATTUT, FABRE, DELRIEU et DUTARD comme vice-présidents de la CLE du SAGE Dordogne amont.

Comme le prévoit l'article 3-2 des règles de fonctionnement, **M. DESCARGUES désigne Gilles BATTUT en tant que 1^{er} vice-président.** Son rôle sera, en cas d'empêchement du Président, de le remplacer pour animer la CLE et signer les documents officiels.

Point n°4 : Election du bureau de la CLE

M. DESCARGUES rappelle que les règles de fonctionnement prévoient de constituer un bureau composé de 20 membres. Le rôle de ce bureau sera de préparer les travaux et décisions de la CLE, et d'émettre des avis relatifs aux dossiers pour lesquels la CLE est sollicitée.

Il est donc essentiel que sa composition respecte les principes d'équilibre existant au sein de la CLE. Il sera ainsi composé de :

- 10 membres du collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux dont le président et les vice-présidents de la CLE, élus par ce même collège ;
- 6 membres du collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées, élus par ce même collège et représentant sa diversité ;
- 4 membres du collège de l'Etat et de ses établissements publics, désignés par le Préfet responsable de la procédure d'élaboration du SAGE.

M. DESCARGUES ajoute qu'il serait intéressant que les différents niveaux des collectivités puissent y être représentés : Régions, Départements, Communes, Parcs Naturels Régionaux...

Il propose une interruption de séance de 20 minutes de manière à ce que chaque collègue puisse se concerter avant d'entendre les candidatures. M. PENALVA fait part au Président d'une contrainte qui l'oblige à quitter la séance, et lui demande de bien vouloir l'en excuser.

Suite à cette interruption, M. DESCARGUES propose d'entendre les candidatures puis de procéder au vote :

Le collège des collectivités territoriales propose les candidatures suivantes :

- M. Hugues DU PRADEL, Maire de Vayrac (46),
- M. Joël PICARD, Maire de LABESSETTE (63),
- M. Hubert ARRESTIER, Maire de Monceaux-sur-Dordogne (19),
- M. Christian BOUCHARDY, Conseiller Régional d'Auvergne,
- M. Bernard POUYAUD, Membre du comité syndical du PNR de Millevaches en Limousin.

Le collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux élit à l'unanimité messieurs DU PRADEL, PICARD, ARRESTIER, BOUCHARDY et POUYAUD pour représenter ce collège au sein du bureau de la CLE du SAGE Dordogne amont avec le président et les 4 vice-présidents.

Ensuite, le collège des usagers propose les candidatures suivantes :

- M. Pascal COSTE, représentant la Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin,
- M. Jean-Marc BRUT, représentant la Chambre Départementale d'Agriculture de Dordogne représentant de l'organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole du sous-bassin de la Dordogne,
- M. Jean-Claude PRIOLET, Président de la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Corrèze,
- M. Dominique MASSICOT, représentant du Comité Régional de Canoë-Kayak du Limousin,

- M. Daniel SOULARUE, représentant Limousin Nature Environnement,
- M. Bernard MAS, représentant Electricité De France (EDF) Energies Nouvelles

M. Didier BRANCA, CRPF du Limousin, regrette que le nombre de représentants des usagers soit limité à 6, une place supplémentaire aurait été souhaitable.

M. DESCARGUES entend la remarque mais précise que le bureau, pour rester opérationnel, ne peut pas excéder 20 personnes.

Le collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées élit à l'unanimité les Présidents de la Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin, de la Chambre Départementale d'Agriculture de Dordogne représentant l'organisme unique, de la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Corrèze, du Comité Régional de Canoë-Kayak du Limousin, de Limousin Nature Environnement et d'EDF, ou leur représentant, pour représenter ce collège au sein du bureau de la CLE du SAGE Dordogne amont.

M. Stéphane LAC, représentant le Préfet de la Corrèze, fait part à la CLE des membres du collège de l'Etat et de ses établissements publics désignés pour siéger au bureau :

- **M. le Préfet de la Corrèze ou son représentant,**
- **M. le Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) du Limousin ou son représentant,**
- **M. le Directeur de la délégation interrégionale Auvergne-Limousin de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) ou son représentant,**
- **M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ou son représentant.**

M. DESCARGUES est satisfait de la mise en place du bureau qui rend la CLE véritablement opérationnelle.

Il précise que pour les collèges des usagers et des représentants de l'Etat la qualité de membre de la CLE n'est pas nominative. Il demande en revanche aux membres de ces collèges de faire le nécessaire pour que, en cas de représentation par une autre personne, cette dernière ait une information la plus complète possible.

Point n°5 : Bilan des réunions des groupes de travail thématiques et géographiques

M. DESCARGUES rappelle que lors de la CLE du 13 décembre 2013, il avait été confié à EPIDOR d'élaborer une méthode de travail pour construire l'état des lieux. Cette méthode a reposé notamment sur la mise en place de 4 groupes de travail thématiques et de 3 groupes de travail géographiques.

Les groupes de travail thématiques avaient pour objectif d'identifier les problématiques du bassin dans différents domaines. Les groupes de travail géographiques avaient pour objectif de partager et de préciser les problématiques identifiées.

M. DESCARGUES propose à EPIDOR de présenter un premier bilan de ces réunions.

M. Guillaume LALOGÉ, EPIDOR, précise en préambule que l'objectif de ce travail était de collecter et synthétiser les préoccupations des acteurs et usagers du territoire. Il met en avant la forte mobilisation du public et des partenaires, puisque ce sont au total plus de 260 personnes qui ont pu participer à ces travaux. A partir de la carte projetée, il détaille notamment le calendrier de ces groupes de travail et la participation :

- groupes de travail thématiques

- pour le thème des milieux, le 11 mars à Castelnaud-la-Chapelle, coordonné par M. Francis DUTARD. 34 participants.
- pour le thème de la qualité, le 3 avril à Mauriac, coordonné par M. Daniel CHEVALEYRE. 48 participants.
- pour le thème de la quantité, le 22 avril à Beaulieu-sur-Dordogne, coordonné par M. Jacques DESCARGUES. 31 participants.
- pour le thème des usages, le 22 mai à Bort-les-Orgues, coordonné par M. Gilles BATTUT. 32 participants.

- groupes de travail géographiques

- le 24 juin à Ussel, coordonné par M. Jacques DESCARGUES. 36 participants.
- le 9 juillet à Arpajon-sur-Cère, coordonné par M. Jean-Pierre ASTRUC. 28 participants.
- le 12 septembre à Souillac. 54 participants.

La synthèse des éléments recueillis contient des questions ou des sujets que la CLE devra prendre en compte lors de l'élaboration du SAGE. En revanche, cette synthèse ne constitue pas l'état de lieux du SAGE : ce dernier tiendra bien entendu compte de ces éléments, mais surtout de données issues d'inventaires, d'études et de travaux scientifiques. Il précise que la synthèse remise est provisoire puisqu'elle ne prend pas en compte les retours de la réunion géographique de Souillac.

M. LALOGÉ présente ensuite le bilan de ce travail de concertation, et met en avant les quatre grands enjeux du bassin et les problématiques identifiées par les groupes de travail :

- enjeu n°1 : l'agriculture et la forêt, des activités qui composent l'essentiel du bassin versant
- enjeu n°2 : la production d'énergie hydroélectrique

- enjeu n°3 : un patrimoine naturel d'exception
- enjeu n°4 : le cadre de vie et l'attractivité du territoire

M. Bernard LAVIOLETTE, représentant EDF, précise que les causes de dégradation des milieux sont multiples et pas seulement liées à la présence des barrages, pourtant largement mis en avant dans le bilan. Il ajoute que les retenues sont le réceptacle des activités de l'amont et non à l'origine des pollutions.

M. Christian DELRIEU, Conseiller Général du Lot, demande quelles solutions pourront être mises en œuvre dans le cadre du SAGE.

M. DESCARGUES rappelle que ce bilan fait état d'un premier travail de concertation, mais que l'état des lieux, qui sera la base des réflexions de la CLE, est en cours d'élaboration. Ensuite il sera possible d'élaborer des préconisations dans le cadre de la rédaction des documents du SAGE (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et Règlement).

M. BRANCA, CRPF, précise que le SAGE ne se limite pas à éditer des préconisations, mais que cet outil a une valeur réglementaire pouvant avoir une incidence forte vis-à-vis de certains usagers (interdictions...).

M. Daniel SOULARUE, Limousin Nature Environnement, constate que les problématiques identifiées en 1992 dans le cadre de la Charte Vallée de la Dordogne sont toujours d'actualité. Il demande que le SAGE dépasse les solutions habituellement mises en œuvre et apporte des solutions originales et efficaces.

M. Pascal COSTE, Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin, rappelle que des individus vivent sur le territoire, et qu'il faudra tenir compte de leur présence et de leurs activités dans le SAGE. Les politiques de préservation des écosystèmes par la « mise sous cloche » ne sont pas acceptables, et les agriculteurs sont déjà engagés dans une démarche visant à préserver l'environnement.

M. DESCARGUES précise que l'Homme fait partie des écosystèmes. Il ajoute que le fait d'associer élus, usagers et Etat au sein d'une CLE chargée d'élaborer le SAGE va totalement dans ce sens de prise en compte des activités présentes.

M. BATTUT, Conseiller Général pour le Puy de Dôme ajoute que le classement en réserve de biosphère par l'UNESCO témoigne de la conciliation entre les écosystèmes, l'Homme et les usages.

M. SOULARUE, Limousin Nature Environnement, souligne les propos de M. COSTE et précise qu'il serait bon que les agriculteurs fassent en sorte que l'environnement permette l'épanouissement de tous les usages. Il ajoute qu'en Limousin, seulement 3 % du territoire est classé au titre de Natura 2000 et précise que les agriculteurs concernés par ces 3% le vivent très bien et que leurs activités ne s'en sont pas trouvées perturbées.

M. Bernard POUYAUD, PNR de Millevaches en Limousin, attire l'attention de la CLE sur les enjeux liés au changement climatique, et souligne l'importance de proposer et de mener dans le cadre du SAGE des études et programmes de recherches. Il cite en exemple des travaux conduits dans le Morvan ou dans les Vosges sur l'évolution et l'impact du douglas.

M. DESCARGUES rappelle que le travail débute seulement, et que le SAGE est à construire et qu'il est nécessaire que cette construction se fasse en associant l'ensemble des acteurs du bassin. Le bilan des réunions des groupes de travail thématiques et géographiques, qui ont permis de toucher plus de 260 personnes, est donc très satisfaisant et nous oblige à produire un outil à la hauteur des attentes exprimées.

Il propose ensuite de passer au dernier point de l'ordre du jour.

Point n°6 : Programme de travail

M. DESCARGUES rappelle que les SAGE se basent sur un état des lieux comprenant un état initial, un diagnostic global et l'étude des tendances et scénarios.

Sur la base des éléments mis en avant par les groupes de travail thématiques et géographiques, **l'état initial**, première partie de l'état des lieux, est en cours de rédaction.

M. DESCARGUES propose que cet état initial soit travaillé au sein d'un groupe de travail technique en fin d'année, pour être présenté au bureau début 2015. Compte tenu des élections cantonales programmées en mars 2015, il semble difficile d'envisager la tenue d'une réunion de la CLE avant cette échéance.

M. DESCARGUES précise ensuite que le **diagnostic**, dont l'objet est la mise en lumière des relations entre les pressions et l'état des ressources en eau et des milieux aquatiques, sera élaboré courant 2015 sur la base des éléments de l'état initial.

La méthode d'élaboration de l'étude des **tendances et l'élaboration des scénarios alternatifs** sera étudiée en 2015 pour un lancement de l'étude en 2016.

MM. PRIOLET, GEORGER et BRANCA manifestent leur motivation pour prendre part aux travaux du groupe technique, et souhaitent connaître la composition de ce dernier. Il est répondu que ce groupe n'a pas de composition préétablie, et qu'il est bien entendu essentiel d'associer les experts dès la phase d'élaboration de l'état des lieux.

M. DESCARGUES propose de clore la réunion et remercie l'ensemble des participants pour leur implication et leur engagement. Il rappelle l'importance des votes qui ont eu lieu, et qui permettent dorénavant à la CLE de disposer de règles de fonctionnement et surtout d'un bureau dont le rôle est essentiel. L'élection de quatre vice-présidents répartis sur l'ensemble du périmètre permettra de renforcer le lien entre la CLE et les acteurs du bassin.

La CLE est amenée à prendre des décisions importantes, qui nécessiteront une parfaite connaissance du contexte écologique, social, économique... Le Président précise que la France met en avant une politique de soutien du tourisme et que dans ce cadre, la vallée de la Dordogne mériterait une place particulière.

M. DESCARGUES félicite EPIDOR pour la qualité de l'organisation de cette CLE, et rappelle à l'assistance le rendez-vous pris à la suite des élections cantonales de mars 2015.

Pour information

Les éléments concernant le SAGE Dordogne amont sont disponibles :

- *sur le site internet d'EPIDOR dans la rubrique SAGE Dordogne amont*

<http://www.eptb-dordogne.fr/contenu/index/idcontenu/219>

- *sur le site Gest'eau à la fiche SAGE Dordogne amont*

<http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/dordogne-amont>

Contacts de la structure porteuse

EPIDOR se tient à votre disposition :

- *standard : 05 53 29 17 65*
- *Adeline COUTURIER 05 53 29 17 65 ou 06 33 71 30 91*
- *Guillaume LALOGÉ 04 71 68 01 94 ou 06 85 57 65 32*